

ANNEXE I
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE LA RÉPARTITION DE LA DÉPENSE

I. Versement de subventions dans le cadre de l'application du chapitre VIII, intitulé AIDE AU LOGEMENT SOCIAL, du *Règlement sur le programme de revitalisation et d'intervention en habitation Rénovation Québec*, R.R.V.Q. chapitre P-10 :

TOTAL : 1 200 000 \$

Annexe préparée le 6 avril 2009 par :

Charles Marceau, analyste financier
Division de l'habitation
Service du développement économique